Communiqué de Jacques **MAMET**, maire de CHALABRE, et des **conseillers municipaux**.
Travaux de rénovation du cours Colbert, **où en sommes-nous ?**

Comme précisé dans notre dernier communiqué, en date du 17 octobre, les menaces de l'association Nature en Occitanie (NEO), malgré l'ordonnance du jugement du tribunal administratif de MONTPELLIER rendue le 9 octobre dernier, nous ont contraints à suspendre une nouvelle fois les travaux de rénovation du cours Colbert. Après plusieurs échanges avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie (DREAL), principalement autour d'une éventuelle demande de Dérogation Espèces Protégées (DEP), il apparait que trois hypothèses/options sont, à ce stade, envisageables :

H1 = dépôt d'une DEP auprès de la DREAL afin de conduire les travaux de rénovation en incluant le renouvellement complet du double alignement – réponse de la DREAL attendue au plutôt en avril 2028 ;
H2 = annuler/reporter les travaux de rénovation du cours Colbert ;
H3 = réaliser les travaux en conservant la totalité des arbres.

Il incombe à présent à la municipalité d'étudier ces trois options avec objectivité. Notre responsabilité, dans le respect de nos engagements, nous impose de faire abstraction de tout élément extérieur afin de guider notre réflexion en considérant uniquement l'intérêt général des habitants de notre village et le bien commun.

A cet effet, un conseil municipal se tiendra le **jeudi 12 novembre 2026, à 18H30**.

Dans ce contexte, et dans le dessein de garantir un climat que nous souhaitons le plus serein possible, nous appelons à la plus grande retenue quant aux réactions que pourrait susciter ce communiqué de la part des différentes parties.